RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2021/1276 DU CONSEIL

du 30 juillet 2021

mettant en œuvre le règlement (UE) 2019/1716 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1716 du Conseil du 14 octobre 2019 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua ([1]), et notamment son article 13, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 14 octobre 2019, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2019/1716 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Nicaragua.

(2) Le 10 juin 2021, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») a fait, au nom de l'Union, une déclaration dans laquelle il a condamné les actions menées par les autorités nicaraguayennes à l'encontre des partis d'opposition, des médias, des journalistes et autres professionnels des médias, des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile, y compris la détention et l'arrestation systématiques de candidats potentiels à l'élection présidentielle et de dirigeants de l'opposition. Le haut représentant a indiqué que l'Union était prête à utiliser tous les instruments dont elle dispose en raison de la situation au Nicaragua, y compris l'imposition des mesures restrictives supplémentaires.

(3) Au vu de la gravité persistante de la situation au Nicaragua, il convient d'inclure huit personnes dans la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes faisant l'objet de mesures restrictives figurant à l'annexe I du règlement (UE) 2019/1716.

(4) Il y a donc lieu de modifier l'annexe I du règlement (UE) 2019/1716 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) 2019/1716 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 30 juillet 2021/

Par le Conseil
Le président
G. DOVŽAN

([1]) JO L 262 du 15.10.2019, p. 1.

ANNEXE

Les personnes suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, entités et organismes figurant à l'annexe I du règlement (UE) 2019/1716:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«7.	Rosario María MURILLO ZAMBRANA Alias: Rosario María MURILLO DE ORTEGA	Fonction(s): Vice-présidente de la République du Nicaragua (depuis 2017), épouse du président Daniel Ortega Date de naissance: 22 juin 1951 Lieu de naissance: Managua, Nicaragua Sexe: féminin Nationalité: nicaraguayenne Numéro de passeport: A00000106 (Nicaragua)	Vice-présidente du Nicaragua, première dame du Nicaragua et responsable des jeunesses sandinistes. Selon le président Daniel Ortega, Rosario María Murillo Zambrana partage le pouvoir avec lui pour moitié. Elle a joué un rôle déterminant en encourageant et en justifiant la répression par la police nationale nicaraguayenne en 2018 des manifestations de l'opposition. En juin 2021, elle a publiquement menacé l'opposition nicaraguayenne et discrédité les journalistes indépendants. Elle est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique ainsi que d'atteintes à la démocratie au Nicaragua.	2.8.2021
8.	Gustavo Eduardo PORRAS CORTÉS	Fonction(s): Président de l'Assemblée nationale de la République du Nicaragua (depuis janvier 2017) Date de naissance: 11 octobre 1954 Lieu de naissance: Managua, Nicaragua Sexe: masculin Nationalité: nicaraguayenne	Président de l'Assemblée nationale du Nicaragua depuis janvier 2017 et membre de la direction nationale du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) depuis 1996. En sa qualité de président de l'Assemblée nationale du Nicaragua, il est responsable d'avoir agi en faveur de l'adoption de plusieurs actes juridiques répressifs, dont une loi d'amnistie qui empêche toute enquête sur les auteurs des violations massives des droits de l'homme en 2018, ainsi que des lois portant atteinte à la liberté et au processus démocratique au Nicaragua. Il est donc responsable de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique, ainsi que de graves atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Nicaragua.	2.8.2021
9.	Juan Antonio VALLE VALLE	Fonction(s): Responsable au sein de la police nationale nicaraguayenne Grade: Commissaire général/ principal Date de naissance: 4 mai 1963 Lieu de naissance: Matagalpa, Nicaragua Sexe: masculin Nationalité: nicaraguayenne	En tant que responsable au rang de commissaire principal (deuxième rang le plus élevé) de la police nationale nicaraguayenne et occupant des fonctions dirigeantes au sein de la police de Managua, Juan Antonio Valle Valle est responsable de brutalités policières répétées ainsi que d'un recours excessif à la force, entraînant la mort de centaines de civils, d'arrestations et de détentions arbitraires, de violations de la liberté d'expression et de mesures visant à empêcher les manifestations contre le gouvernement. Il est donc responsable de graves violations des droits de l'homme et de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua.	2.8.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
10.	Ana Julia GUIDO OCHOA *Alias*: Ana Julia GUIDO DE ROMERO	Fonction(s): Procureure générale de la République du Nicaragua Date de naissance: 16 février 1959 Lieu de naissance: Matagalpa, Nicaragua Sexe: féminin Nationalité: nicaraguayenne	En sa qualité de procureur général, la plus haute fonctionnaire du parquet, Ana Julia Guido Ochoa, qui est fidèle du régime Ortega, est responsable des poursuites engagées pour des motifs politiques contre de nombreux manifestants et membres de l'opposition politique. Elle a créé une unité spécialisée qui a monté de toutes pièces des allégations contre des manifestants et engagé des poursuites à leur encontre. Elle est en outre responsable de l'interdiction faite au principal candidat de l'opposition aux élections générales d'exercer des fonctions publiques. Elle est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique et d'atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Nicaragua.	2.8.2021
11.	Fidel de Jesús DOMÍNGUEZ ÁLVAREZ	Fonction(s): Chef de la police de León, commissaire général de la police nationale Date de naissance: 21 mars 1960 Sexe: masculin Nationalité: nicaraguayenne	En tant que chef de la police de León depuis le 23 août 2018, Fidel de Jesús Domínguez Álvarez est responsable de nombreuses violations graves des droits de l'homme, en particulier d'arrestations et de détentions arbitraires, y compris l'enlèvement de membres de la famille d'un opposant politique, d'un recours excessif à la force et de violations de la liberté d'expression et de la liberté des médias. Il est donc responsable de graves violations des droits de l'homme ainsi que de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique.	2.8.2021
12.	Alba Luz RAMOS VANEGAS	Fonction(s): Présidente de la Cour suprême de justice de la République du Nicaragua Date de naissance: 3 juin 1949 Sexe: féminin Nationalité: nicaraguayenne Numéro de passeport: A0009864 (Nicaragua)	En sa qualité de présidente de la Cour suprême de justice du Nicaragua, elle est responsable d'avoir instrumentalisé le pouvoir judiciaire en faveur des intérêts du régime Ortega, par une criminalisation sélective des activités de l'opposition, en perpétuant une dynamique de violations du droit à un procès équitable, d'arrestations arbitraires, de disqualification des partis politiques et des candidats de l'opposition. Elle est donc responsable de graves violations des droits de l'homme, de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique ainsi que de graves atteintes à l'état de droit au Nicaragua.	2.8.2021
13.	Juan Carlos ORTEGA MURILLO	Fonction(s): Directeur de Canal 8 et de Difuso Comunicaciones. Chef du mouvement sandiniste du 4 mai, fils du président et de la vice-présidente de la République du Nicaragua Date de naissance: 17 octobre 1982 Nationalité: nicaraguayenne	Fils du président Daniel Ortega et de la première dame et vice-présidente, Rosario Murillo. Directeur de l'une des principales chaînes de télévision de propagande, Canal 8, et chef du mouvement sandiniste du 4 mai. En cette qualité, il a contribué à restreindre la liberté d'expression et la liberté des médias. Il a publiquement menacé des femmes ou des hommes d'affaires nicaraguayens qui s'opposent au régime Ortega. Il est donc responsable d'atteintes à la démocratie et de la répression à l'égard de la société civile au Nicaragua. Étant le fils de la vice-présidente Rosario Murillo, il est associé à des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme et de la répression à l'égard de la société civile au Nicaragua.	2.8.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
14.	Bayardo ARCE CASTAÑO	Fonction(s): Conseiller économique du président de la République du Nicaragua Date de naissance: 21 mars 1950 Sexe: masculin Nationalité: nicaraguayenne	En tant que conseiller économique du président Daniel Ortega, Bayardo Arce Castaño exerce une influence considérable sur les politiques du régime Ortega. Il est donc associé à des personnes responsables de graves violations des droits de l'homme au Nicaragua. Il a soutenu l'élaboration de la législation qui empêche les candidats de l'opposition de participer aux élections. Il est donc responsable de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique au Nicaragua.	2.8.2021».